



Capsule d'information

Droit d'accise sur l'alcool

À l'intention des agents et fournisseurs

Hausse des taux de droit d'accise pour les vins en approvisionnement continu

Le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget du 22 mars 2017 une augmentation de 2 % des taux de droit d'accise sur les produits alcooliques. Cette augmentation a été reflétée dans le prix de détail des produits depuis le 26 avril 2017, à l'exception des 1 600 vins en approvisionnement continu, courant et de spécialité qui bénéficiaient d'une réduction de prix.

Nous désirons aujourd'hui vous aviser que cette hausse sera appliquée sur ces 1 600 vins en approvisionnement continu, courants et de spécialité et qu'elle entrera en vigueur le 8 novembre 2017 dans le réseau des succursales et des agences, et le 4 décembre 2017 dans le réseau de l'alimentation.

La calculette a été mise à jour au moment de cette nouvelle augmentation.

S'ils le désirent, les fournisseurs peuvent absorber cette hausse en soumettant une demande de changement de prix, par courriel, à l'adresse changementdeprix@saq.qc.ca

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA),
par courriel à sara@saq.qc.ca ou par téléphone au 514 254-2711